TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE ÉPREUVES OU UNITÉS

Brevet Professionnel

« Métiers de la pierre »

Arrêté du 21 octobre 1999

Dernière session d'examen : 2016

Spécialité « Métiers de la pierre » de Brevet Professionnel

défini par l'arrêté du 24 juin 2015

1ère session d'examen : 2017

Derniere session d'examen : 2016		1°° session d'examen : 2017	
Épreuves	Unités	Épreuves	Unités
Sous Épreuve E1 : Étude, préparation et suivi d'un ouvrage	U10	Sous-Épreuve E11 : Étude et préparation d'un ouvrage	U11
		Sous-Épreuve E12 : Réalisation d'un projet esthétique et architectural	U12
		Sous-Épreuve E13 : Suivi et réalisation d'ouvrages en entreprise	U13
Épreuve E2 : Implantation, réalisation et contrôle	U20	Sous-Épreuve E 22 : Fabrication d'un ouvrage	U22
Épreuve E3 : Travaux spécifiques : Rénovation et stéréotomie	U30	Sous-Épreuve E 21 : Réalisation de tracés professionnels	U21
Épreuve E4 :	U40	Épreuve E4 :	U40
Mathématiques		Étude mathématique et scientifique	
Épreuve E 5 :	U50	Épreuve E 5 :	U50
Expression Française et Ouverture sur le Monde		Expression Française et Ouverture sur le Monde	